

### *L'ajournement*

Ce programme assurera l'infrastructure, les services de distribution d'eau, les services d'égout et il sera accompagné de mesures d'aide à l'amélioration du quartier, à la construction d'installations culturelles et récréatives, aux programmes d'isolement, à la construction de locaux communautaires et d'aménagements destinés à la conversion des détritres en énergie. Le financement sera fait sous forme de subventions et non de prêts. Ces subventions peuvent être utilisées pour amortir le service de la dette.

Dans ma circonscription, dans le district d'Algoma par exemple, les municipalités comme celles de Sault-Sainte-Marie attendent de pouvoir construire des installations de traitement des eaux usées, et elles doivent savoir sur quel financement compter. Des agglomérations comme celles d'Elliot Lake, qui comptent de nouvelles villes de 20,000 habitants, doivent savoir également de combien elles pourront disposer, aux termes de ce programme. Toujours dans ma circonscription, dans le district de Manitowaning, la ville de Little Current a demandé l'année dernière une subvention destinée aux travaux d'infrastructure. Elle n'a pu l'obtenir, mais le gouvernement provincial lui ayant donné le feu vert, elle a pu tout de même poursuivre son programme. Elle doit néanmoins savoir sur quelle aide financière compter au chapitre des programmes communautaires pour 1979, car elle veut lancer les appels d'offre.

C'est le gouvernement fédéral qui établit les critères de ce programme et ensuite le gouvernement provincial donne son approbation. Mais la question que j'ai à poser au ministre, et sur laquelle j'aimerais obtenir une réponse, au nom de ces municipalités, est la suivante: dans quels délais pense-t-on arriver à un accord final avec la province de l'Ontario sur ce programme de services communautaires, et quand ces fonds seront-ils affectés aux municipalités pour qu'elles puissent commencer à planifier ces importants travaux, si indispensables. Je pense qu'il est temps d'agir et qu'on ne devrait pas tergiverser plus longtemps car non seulement les municipalités de ma circonscription mais beaucoup d'autres de la province de l'Ontario attendent de savoir quand elles pourront commencer ces projets communautaires qui nécessitent de gros capitaux, pour cette année financière.

**M. Thomas H. Lefebvre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député d'Algoma (M. Foster) d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre et d'avoir une fois de plus montré toute l'importance qu'il attache aux bénéfices que retireront ses commettants du programme annoncé par le ministre des Affaires urbaines (M. Ouellet).

Dans sa réponse à la question du député, le ministre a dit qu'il discuterait de cette question avec le ministre compétent, d'autres représentants du gouvernement de l'Ontario, et des représentants de la SCHL. A la suite de ces discussions et d'autres auxquelles ont participé au début de la journée des représentants du gouvernement ontarien et de la SCHL les deux ministres ont de bonnes raisons de croire que les négocia-

tions qui se poursuivent depuis plusieurs mois aboutiront à des résultats positifs lors de la signature, au début de l'an prochain, de l'entente fédérale-provinciale souhaitée.

● (2205)

Tout semble indiquer que dès le début de cette année-ci, l'Ontario pourra bénéficier de ce nouveau programme qui comporte l'octroi de subventions importantes aux municipalités par le gouvernement fédéral. Il faudra quelques semaines au ministre provincial pour compléter les démarches nécessaires à l'obtention de l'autorité provinciale requise pour signer l'accord au nom de l'Ontario.

Il serait opportun de rappeler au député que ce nouveau programme a été adopté pour donner aux provinces et aux municipalités une très grande souplesse dans l'utilisation qu'elles feront des crédits fédéraux qui leur sont accordés pour la réalisation d'une vaste gamme de projets locaux ainsi que pour la fourniture de différents services. Ce programme remplacera l'aide antérieurement accordée au titre du Programme d'amélioration des quartiers, du Programme de subventions aux municipalités, et du Programme d'infrastructure municipale qui tous trois ont donné d'excellents résultats bien qu'ils aient été perçus par certains milieux comme d'application inutilement restrictive.

Bien qu'il existe certains critères pour déterminer la recevabilité des projets au titre de ce nouveau programme de services dans les collectivités locales, les critères sont suffisamment larges pour permettre à un plus grand nombre de municipalités d'y participer en parrainant un plus grand nombre de projets incluant d'ailleurs les genres de projets visés par les anciens programmes. Dans le cadre de ces critères, les provinces et les municipalités assument la responsabilité d'établir des priorités générales et de choisir les projets qui doivent faire l'objet de subventions provenant des crédits inscrits au budget chaque année. Cette démarche ne diffère pas de la façon dont les programmes d'amélioration des quartiers et d'infrastructures municipales ont été administrés antérieurement.

Les négociations en cours avec toutes les provinces dans le cadre de ce programme vont bientôt aboutir et le ministre des Travaux publics et ministre d'État aux Affaires urbaines espère signer les accords en question avec toutes les provinces au début de cette année.

### LES DÉPENSES FÉDÉRALES—LA POLITIQUE RELATIVE AUX ALLOCATIONS BÉNÉVOLES

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, le premier jour de la présente partie de la session, j'ai posé au président du Conseil du Trésor (M. Buchanan) certaines questions relatives à la politique du gouvernement quant aux allocations bénévoles. J'ai mentionné quatre cas précis qui, à ce qu'il me semblait, exigeaient des explications, compte tenu de ce que l'on considère normalement comme la définition des allocations bénévoles d'après le guide des autorisations du gouvernement et d'autres sources.